



Rapport annuel
de Développement Durable
2013



Vichy Val d'Allier
Communauté d'agglomération



Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier

Mission Développement Durable

Conseil Communautaire du 14 novembre 2013

N° 4 - RAPPORT 2013 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation chaque année, préalablement au débat d'orientation budgétaire (DOB), d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et sur un bilan des politiques publiques mises en œuvre sur son territoire montrant comment l'ensemble de ses actions participe de façon concomitante et cohérente avec les finalités du développement durable.

La présentation du rapport ne donne pas lieu à un débat ou à un vote. Toutefois, il convient qu'elle fasse l'objet d'une délibération spécifique afin d'attester de sa présentation effective devant l'organe délibérant.

Le rapport annexé qui vous est présenté, traduit concrètement la contribution de Vichy Val d'Allier tout au long de l'année 2013 à la construction et la mise en œuvre de projets prenant mieux en compte le développement durable dans toutes ses composantes. Contribution certes modeste au regard des enjeux planétaires mais qui se veut pragmatique et volontariste, en conservant à l'esprit que chaque contribution compte ...

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE



- RAPPORT 2013 -

Conseil communautaire du 14 novembre 2013



S O M M A I R E

LE CADRE DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	6
--	---

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 7

Quatre axes prioritaires :

1. Faire partager les enjeux et agir...ensemble :
2. S'inscrire dans la transition énergétique :
 - Efficacité énergétique :
 - Mobiliser une ressource énergétique locale : la géothermie
3. Mobilisation du plus grand nombre
4. Faciliter l'accès à information : le projet de Maison de l'habitat et de l'énergie

LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS 11

Quatre axes d'intervention majeurs et des outils adaptés :

1. Renforcer la cohésion territoriale : le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) :
2. Réhabiliter l'habitat : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
3. Définir une politique de mobilité au service de la cohésion sociale et territoriale : la politique globale de déplacement (PGD)
4. Développer une politique communautaire en matière de cohésion sociale : le CUCS et le PLIE

LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES 14

Trois axes prioritaires :

1. Préserver les espaces remarquables et la biodiversité sur le territoire :
2. Eduquer et impliquer les habitants :
 - Actions pédagogiques sur le tri
 - Programme de prévention déchets
3. Innover dans la gestion et dans les projets communautaires :
 - Gestion des eaux pluviales
 - Projet ZHART (Zone Humide ARTificielle)

S O M M A I R E

L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

18

1. Accueillir les Gens du Voyage sur notre territoire
 - Ouverture de l'aire d'accueil de Hauterive
 - Opération d'Habitat adapté à Bellerive
2. Conforter la Politique communautaire Enfance jeunesse en direction du développement durable
 - Accueil des enfants
 - Réalisation du pôle enfance rive gauche
3. Renforcer l'accessibilité des équipements communautaires
4. Développer une politique culturelle pour tous :
 - Soutien de l'enseignement musical
 - Confirmation de l'opération Albert Londres en 2013
 - Poursuite des actions de soutien aux compagnies
5. Développer une politique de ressources humaines adaptée

DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

22

1. Intégrer le développement durable dans les démarches de projet communautaire
 - Prise en compte de la qualification « Territoire à Risque Important »
 - Projet Montpertuis : la démarche Europan
 - Recyclerie : un projet communautaire transversal et durable
2. Mettre en œuvre une Politique d'achat public « responsable » au sein des services
 - Clause d'insertion dans les marchés publics
 - Restauration collective respectueuse des principes de développement durable
 - Accompagnement des Jardins de Cocagne « Locavores »

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE
DE CETTE AMBITION COMMUNAUTAIRE

26

CONCLUSION

27

LE CADRE DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dès février 2009, l'ambition d'intégrer toujours mieux le développement durable dans les politiques communautaires a été inscrite comme l'un des fondements du projet d'agglomération. Une « feuille de route » développement durable, validée lors du bureau communautaire du 17 février 2011, est venue concrétiser cette ambition forte.

Anne Babian Lhermet, Conseillère communautaire déléguée au développement durable, anime cette démarche. Elle s'appuie sur un groupe de travail composé d'élus communautaires ainsi que sur la mission « développement durable » rattachée au Directeur Général des Services.

Les actions communautaires engagées dans ce cadre s'inscrivent dans une approche transversale et complémentaire. Elles s'articulent autour des cinq finalités du développement durable qui doivent être poursuivies de manière concomitante :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources
- favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains,
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre générations et territoires
- fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le présent rapport retrace les actions menées au quotidien par Vichy Val d'Allier, présentées dans six grandes parties. Les cinq premières correspondent à l'analyse de nos politiques suivant les finalités et leurs enjeux, mettant en lumière leurs interactions et transversalité, dans une recherche d'exemplarité de la gestion des compétences communautaires. La dernière partie porte sur les conditions de mise en œuvre de l'ambition communautaire.

Ce document s'appuie sur une illustration des actions conduites tout au long de l'année 2013 et esquisse des perspectives pour l'année à venir.

FINALITE N° 1 : LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'ENJEU

Le rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) publié le 27 septembre 2013 confirme la responsabilité des sociétés humaines dans le dérèglement climatique qu'elles subissent actuellement. L'équilibre de l'écosystème Terre est menacé, entraînant des conséquences significatives sur nos modes de vie et nos économies. Nous nous retrouvons donc aujourd'hui face à un défi global qui dépasse tous les autres enjeux. Concrètement et de façon encore plus immédiate et directe, une de ces conséquences est la raréfaction d'un certain nombre de ressources. La volatilité des coûts de l'énergie nous impose aussi d'agir, vite, de nous adapter, vite, et de mobiliser le plus grand nombre, vite...

LA PRISE EN COMPTE PAR VICHY VAL D'ALLIER

Quatre axes prioritaires :

1 - Faire partager les enjeux et agir...ensemble :

Depuis 2011, VVA est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Energie Territorial (PCET), portant sur son propre patrimoine ainsi que sur ses domaines de compétences. A l'issue du diagnostic, près de 90 actions ont été intégrées dans le plan d'actions de Vichy Val d'Allier (tableau de synthèse annexé au présent rapport), véritable guide pour inscrire les politiques communautaires dans la transition énergétique.

Dans certains cas, il s'agit simplement de poursuivre et d'intensifier des actions déjà engagées, mais l'année 2013 a eu pour objectif prioritaire la mise en œuvre et la diffusion des actions possibles. Sensibiliser le plus grand nombre pour démultiplier les effets de la démarche.

2 - S'inscrire dans la transition énergétique :

L'année 2013 a été marquée par la mise en place d'une vaste consultation qui a fait remonter des territoires, les orientations futures en matière d'énergie. Habitants, associations, collectivités, entreprises, tous étaient appelés à participer afin de rassembler ces orientations, qui pourraient être reprises dans une loi à paraître en fin d'année. VVA a également pris part au débat régional au sein de la délégation auvergnate, dans la dernière étape du débat à Paris au mois de juillet 2013.

Plus concrètement, l'inscription de l'action communautaire dans la transition énergétique se rassemble autour d'actions en faveur de l'efficacité énergétique de notre patrimoine et de nos politiques (21), en favorisant le développement des énergies renouvelables, ou le recours à des matériaux (ou matériels) moins émetteurs de gaz à effet de serre dans leur cycle de vie (22).

■ Efficacité énergétique :

La politique déjà engagée en matière d'efficacité énergétique et d'optimisation de gestion s'est poursuivie tout au long de l'année sur l'ensemble des sites de l'agglomération. Les cibles prioritaires ont été l'énergie (électricité, éclairage, production de chaleur, etc.), ou bien encore les consommations d'eau pour les piscines communautaires.

Quatre exemples significatifs :

- le campus universitaire Albert Londres qui accueille de nombreux étudiants dispose d'un parc informatique important, source de grandes consommations énergétiques. Son architecture informatique a donc bénéficié en 2013 d'une évolution majeure : la virtualisation des serveurs. Une action « simple » mais efficace pour diminuer de façon importante le nombre de serveurs utilisés.

Au lieu d'avoir un serveur dédié par application (14 serveur en tout), l'opération consiste à concentrer ces applications sur trois serveurs plus performants, dont la gestion est optimisée. Progrès pour l'utilisateur, simplicité pour le gestionnaire et une baisse très significative en terme de consommation énergétique. Globalement on observe :

- une consommation énergétique de la salle serveur divisée par 5
- une diminution très nette des besoins de refroidissement de la salle, générant aussi des économies.

- Des efforts ont également été consentis pour une meilleure gestion de l'éclairage : installation de minuteries et de détecteurs, et renouvellement des équipements par des matériels plus performants.

- Dans les piscines communautaires comme dans les stations d'épuration, une vigilance particulière est accordée aux consommations d'eau, qui constituent des postes de dépense importants.

Une rationalisation saine et nécessaire a déjà permis de diviser les volumes par 1.5 entre 2009 et 2010. En 2013, l'accent a été particulièrement mis sur la gestion de l'eau, avec en objectif le seuil des 80 litres d'eau par jour et par baigneur, au lieu des 120 actuels.

Dans le cadre de la définition du projet de rénovation de la piscine de Saint-Yorre (qui sera mise en service en juin 2015), des exigences énergétiques (efficacité et énergies renouvelables) ont été intégrées dans le programme des travaux.

- Le choix des matériaux :

La lutte contre le changement climatique, tout comme la promotion de modes de développements plus responsables, ne peuvent être réalisés sans une réflexion sur les choix des matériaux. Vichy Val d'Allier s'engage donc dans des procédés constructifs aux matériaux sains, choisis en fonction de l'analyse de leur cycle de vie et dont la fabrication est moins émissive en gaz à effet de serre. Ainsi, l'isolant retenu pour la future Recyclerie est constitué de textiles recyclés, l'isolation des locaux de la rue Gallieni a été réalisée avec de la laine de chanvre (dont une filière locale est d'ailleurs en train de s'organiser en Montagne Bourbonnaise) et le relais assistante maternelle des Garets compte désormais dans ses murs de la ouate de cellulose. Une approche globale pour être plus cohérent et efficace.

- Mobiliser une ressource énergétique locale : la géothermie

Un des axes forts de la lutte contre le changement climatique repose sur la mobilisation des énergies renouvelables. Pour Vichy Val d'Allier, territoire dont l'image est souvent étroitement associée à des potentialités géothermiques, il était nécessaire de vérifier cette « intuition » en profondeur.

Vichy Val d'Allier s'est donc engagée en 2010 dans un projet de recherche partagée avec le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), intitulé projet « Avenir ». Cette collaboration a permis de déterminer un potentiel d'utilisation de l'énergie géothermique très basse énergie, (température de l'eau jusqu'à 30°C) et de mieux connaître la disponibilité des ressources en eau dans le bassin de Vichy. Les données seront mises à disposition du public sur le site Internet de Vichy Val d'Allier et annexées aux PLU.

Afin de démontrer la faisabilité de ces solutions, VVA a souhaité engager des réflexions avec les acteurs du territoire, en particulier la Compagnie de Vichy, pour exploiter au mieux les ressources disponibles dans le sous-sol hydrothermal. Un travail qui avance, puisqu'une solution de chauffage, basée sur la géothermie basse énergie est en cours d'étude sur le campus universitaire Albert Londres.

3 - Mobilisation du plus grand nombre

Dans le cadre du plan climat énergie territorial, les objectifs principaux sont la mise en œuvre des actions, la mobilisation pour la lutte contre le dérèglement climatique et l'adaptation aux changements qu'il engendre.

Plusieurs temps de mobilisation ont donc été organisés sur notre territoire.

- La semaine nationale du Développement Durable du 1^{er} au 6 avril 2013, a marqué le début de cette phase de mobilisation locale en direction du grand public.
- Le lancement officiel du PCET et sa soirée ciné débat autour du film de Gaël Derive « une planète, une civilisation » a aussi touché un large public. Il a permis de mettre en avant le caractère bien réel et immédiat du changement climatique pour nombre d'habitants de notre planète, touchés dans leur besoin le plus fondamental, l'alimentation.
- La mise en place du « village de l'énergie » au centre commercial des quatre chemins à Vichy, a permis la diffusion d'une information directe et précise, sur les actions prévues dans le cadre du plan climat. « L'espace info-énergie » a également tenu un stand pour apporter un conseil indépendant aux particuliers ayant des projets de construction ou de rénovation (conseil technique, financement...).
- La mise en vente de la « climat box », kit d'économie d'énergie créée par VVA, a reçu un excellent accueil auprès des habitants. Pour 10 €, elle propose des outils pratiques pour réaliser des économies d'énergie chez soi et par soi-même : électricité, eau, transport... Ce kit intègre également un guide des « écogestes » ;
- La sensibilisation doit toucher le jeune public qui incarne l'avenir et sera le moteur du changement. En partenariat avec d'autres territoires et le service enfance de l'agglomération, le projet « Demain rêve l'énergie » verra le jour en 2014. Ce projet transnational regroupe six actions de sensibilisation aux problématiques énergie-climat à destination du jeune public : pièces de théâtre, concours de dessin, conception d'un kit pédagogique pour les centres de loisirs, « éductours » pour les élus, climat box pour enfants, et exposition interactive itinérante seront organisés tout au long de l'année à venir.

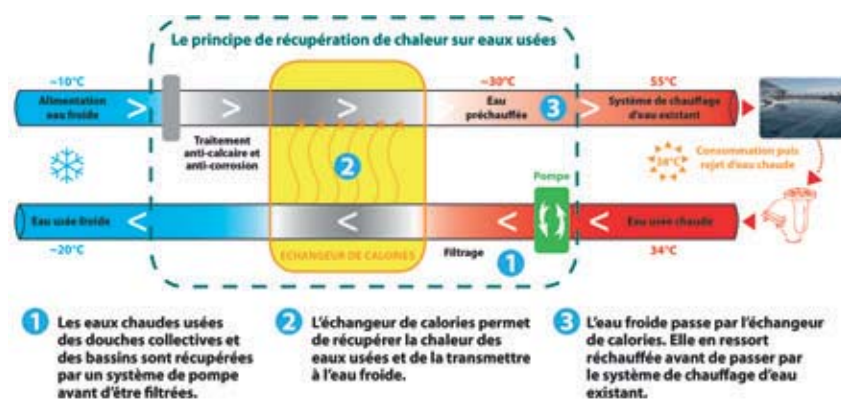
• L'année 2013 marque enfin une première en Auvergne, le lancement du « Défi des familles à énergie positive ». Des familles du territoire communautaire, constituées en équipes se lancent le défi d'atteindre ensemble une économie d'énergie d'au moins 8% par rapport à l'année précédente. Une économie réalisée sans aucun investissement, représentant en moyenne plus de 200€. Un défi accessible à tous !

4 – Faciliter l'accès à information : le projet de Maison de l'habitat et de l'énergie

Le plan climat national fixe l'objectif d'une diminution de 38% des consommations énergétiques des bâtiments à l'horizon 2020. Cet objectif ambitieux ne pourra être atteint que si des moyens supplémentaires sont déployés pour informer et mobiliser les propriétaires, tout en les guidant sur les techniques efficaces et les outils de financement existants.

Vichy Val d'Allier envisage donc la création à long terme d'une « Maison de l'Habitat et de l'Énergie », lieu unique regroupant l'ensemble des acteurs de l'habitat et de l'énergie. L'objectif sera d'apporter aux habitants, le conseil indépendant dont ils ont besoin pour accompagner le déclenchement ou la réalisation de leur projet construction ou rénovation (conseils techniques, juridiques, administratifs ou sur les aides mobilisables).

VVA a souhaité s'engager de manière volontariste, en scellant dès le début du mois de novembre 2013 les premières briques de cette maison de l'habitat et de l'énergie. Elle démarre donc avec l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) qui est détaillée dans les pages suivantes.



• En récupérant la chaleur des eaux usées du Stade aquatique, plus de 25 000 € d'économies de chauffage par an sont réalisées soit près de 80000€ depuis sa mise en service.



• Une Climat Box permet à son acquéreur de réaliser 460 € d'économies par an. Déjà plus de 300 Climat Box ont été vendues.

FINALITE N° 2 : LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

L'ENJEU

Organiser le développement d'une cohésion sociale, pour que les individus, les acteurs socio-économiques ainsi que les communes qui composent le territoire, trouvent une place juste et adaptée à leurs attentes et réalités. Pour cela, il faut répondre aux besoins essentiels de nos sociétés, logement, lutte contre la précarité et déplacements simplifiés pour accéder aux services.

LA PRISE EN COMPTE PAR VICHY VAL D'ALLIER

L'agglomération intervient sur ces questions fondamentales dans l'exercice de plusieurs de ses compétences. Le Scot (développé en 1) en matière d'organisation de l'espace à long terme. Mais aussi à plus court terme, en mettant à la disposition des populations, des outils pour améliorer leur habitat (2), faciliter les déplacements (3), accompagner l'emploi (4) ou en menant des actions culturelles.

Voici quatre axes d'intervention majeurs et des outils adaptés :

1 - Renforcer la cohésion territoriale : le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) :

Après 3 ans de travaux d'études, de réunions de concertation avec les communes, les partenaires et les habitants, le SCoT de l'agglomération de Vichy Val d'Allier a été adopté le 18 juillet dernier. C'est un véritable projet de territoire fondé une volonté de politique forte, créé pour renforcer :

- la solidarité entre les communes et dessiner un développement urbain équilibré. Mais aussi un renforcement de la solidarité entre habitants en misant sur un urbanisme de proximité. Un projet possible en créant des espaces mixtes, dans lesquelles les activités, emplois, logements et commerces sont présents, facilitant les déplacements dits « doux » (à pieds ou à vélo) qui favorisent le lien social tout en protégeant notre environnement.
- l'attractivité de l'agglomération aux yeux des entreprises et de nouveaux habitants, en misant sur des aménagements innovants et d'excellence (Montpertuis, éco-quartiers...)

2 – Réhabiliter l'habitat : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

La rénovation de l'habitat constitue un enjeu national fort, car il constitue à la fois un levier économique non délocalisable et un moyen de lutte efficace contre les émissions de gaz à effet de serre. A son échelle d'intervention, Vichy Val d'Allier engage donc un vaste programme d'amélioration de l'habitat à compter de novembre 2013.

Il s'agit d'accompagner les propriétaires dans la rénovation de leur logement, grâce à une expertise technique gratuite et un soutien financier. Ce programme se caractérise par des moyens conséquents de 6 M€ sur 5 ans, apportés par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), Vichy Val d'Allier, le Conseil Général de l'Allier et les communes de Vichy, Cusset, Bellerive, Abrest, Creuzier-le-Vieux, Saint Germain des Fossés et Saint Yorre.

Cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) doit notamment permettre de requalifier le parc ancien de logements dans le cœur urbain et les pôles d'équilibre et lutter contre l'habitat indigne et dégradé. Elle permettra aussi d'améliorer la performance énergétique des logements, et par conséquent diminuer les dépenses d'un grand nombre d'occupants (propriétaires et locataires), en produisant des logements à loyers maîtrisés. L'OPAH contribuera au développement d'une offre nouvelle et à la réduction de la vacance dans le parc privé.

Une bonification sera également ajoutée à ces aides, pour tous ceux qui, dans les zones inondables, profiteront de ces travaux de rénovation pour rendre leur habitation moins vulnérable.

Cette OPAH est animée en régie par la mission « Habitat » de VVA, renforcée par le recrutement de 3 nouveaux agents contractuels.



• Ouverte depuis début 2014, la Maison de l'Habitat et de l'Energie permet aux usagers de trouver sur un même lieu les acteurs locaux de l'habitat.

3 – Définir une politique de mobilité au service de la cohésion sociale et territoriale : la politique globale de déplacement (PGD)

Qu'ils soient professionnels ou personnels, les déplacements se sont déjà énormément développés sur notre territoire, et continueront de le faire dans les années à venir. La mobilité constitue donc un enjeu essentiel de cohésion sociale et territoriale.

Vichy Val d'Allier souhaite alors apporter des solutions de mobilité fiables et efficaces aux habitants de l'agglomération. Important contributeur aux émissions de GES du territoire, la voiture reste le moyen de transport privilégié, face aux bus, vélos ou à la marche à pied, pourtant souvent plus adaptés, économes et efficaces. La Politique Globale des Déplacements (PGD), issu du volet mobilité du SCOT, adoptée en novembre 2012, vise à proposer des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture. Toutefois, une approche différenciée est portée par vichy Val d'Allier, entre les espaces urbains et ceux périurbains qui n'ont pas les mêmes besoins en mobilité. Une meilleure articulation entre urbanisme et déplacement en dehors du cœur urbain, devrait aboutir à terme à la construction d'une agglomération où la voiture sera moins indispensable.

L'année 2013 a marqué le début de la mise en œuvre de la Politique Globale de Déplacement, déployée autour de 6 actions prioritaires et 3 modes de déplacements.

• Action PGD n° 1 « Amélioration des vitesses commerciales des bus »

L'implantation de systèmes « priorité bus », donnent désormais le feu « vert » aux véhicules en approche de carrefours à feux. Les sites équipés sont ceux de « Cusset centre » et de l'avenue de la Liberté (première tranche du boulevard urbain »).

• Action PGD n° 2 « Renforcement des fréquences de passage des bus »

Depuis septembre 2013, les lignes B et C du réseau Mobivie proposent des départs aux voyageurs toutes les 20 min. Les effets sur la fréquentation furent immédiats avec des progressions respectives de 25 et 30%. Budget consacré : 400 K€.



• Acte fort de la PGD, l'amélioration de la fréquence des bus urbains a eu un effet rapide sur la progression des voyages : + 30% en quelques mois.

- Action PGD n° 4

« Rendre le réseau de bus accessible aux Personnes à Mobilité Réduite »

Le programme 2013 de mise en accessibilité des quais bus, a permis la mise aux normes des 14 arrêts les plus fréquentés du réseau. Budget consacré : 150 K€.

- Action PGD n° 6 « Déployer le principe de tarification solidaire »

Une action pour plus de « justesse sociale » et « d'équité », en déployant pour l'ensemble des services transport de VVA, une tarification basée sur la capacité financière réelle de chaque voyageur. En 2013, VVA a retenu l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui accompagnera la démarche, dont le déploiement est prévu en septembre 2014.

- Action PGD n° 9 « Développement de l'intermodalité »

VVA et l'ensemble des acteurs du Pôle d'échange intermodal ont décidé de créer un espace d'information multimodal de la gare de Vichy. L'objectif est de faciliter la vie des usagers en leur permettant d'identifier facilement les solutions de mobilité qui s'offrent à eux dans l'agglomération, y compris un nouveau service de location de vélos. Cet espace a ouvert en février 2014.

- Action PGD n° 16 « Promouvoir le co-voiturage »

VVA s'engage dans le développement du covoiturage en créant des espaces aménagés à cet effet. En 2013, la première parmi celles validées par le schéma communautaire approuvé en septembre, a été réalisée à Creuzier-le-Neuf aux Ancises.

4 – Développer une politique communautaire en matière de cohésion sociale : le CUCS et le PLIE

La compétence communautaire en matière de cohésion sociale, regroupe la politique de la ville et celle liée à l'insertion par l'activité économique. Elle se concrétise essentiellement par la gestion de deux outils majeurs : le Contrat Urbain de cohésion Sociale (CUCS) et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Néanmoins, la question sociale est un axe d'action transversale, que Vichy Val d'Allier intègre dans ses politiques et dans ses projets.

Le **CUCS** a permis en 2013 de soutenir 77 projets (dont 24 étaient nouveaux), portés par des associations (58), des collectivités (12) et par VVA (7). Au total, les porteurs ont bénéficié de subventions d'un montant total de 259 600 € dont 94 100 € financés par VVA (≈ 36,25%). Ces projets s'inscrivent dans des axes prioritaires comme l'insertion et l'accès à l'emploi, la citoyenneté et le lien social ou encore la prévention de la délinquance.

Ces actions ciblées par le CUCS sur les quartiers prioritaires, sont complétées par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Ce dernier permet de coordonner l'action des partenaires locaux, qui contribuent au retour à l'emploi ou à une formation, des personnes qui en sont le plus éloignées (chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes sans qualification, personnes handicapées ou demandeurs d'emploi de plus de 50 ans). En 2013, des opérateurs du PLIE ont proposé des parcours individualisés renforcés, à ses demandeurs d'emploi.

Ce sont ainsi plus de 150 personnes, qui ont bénéficié de cet accompagnement, en participant à des actions d'insertion par l'activité économique (IAE). Des chantiers d'insertion second œuvre, itinérants sur les 23 communes ont été mis en place, ainsi qu'un « chantier école », permettant une insertion pré-qualifiante à des jeunes de moins de 26 ans en grandes difficultés.

FINALITE N° 3 : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

L'ENJEU

Nos sociétés ont trop longtemps fondé leur modèle de développement, sur le principe d'une grande disponibilité des ressources, négligeant que celles-ci et la planète sont en train de s'épuiser. La raréfaction de ces ressources, les menaces pesant sur la biodiversité ou les concurrences d'usage des sols et ressources, nécessitent la mise en place de modes de développement différents. Pour y arriver, il est urgent de considérer l'environnement non plus comme une contrainte, mais comme un atout pour nos projets.

LA PRISE EN COMPTE PAR VICHY VAL D'ALLIER

A travers son SCoT, la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier a affirmé clairement sa volonté de poursuivre une politique d'aménagement du territoire, qui privilégie la préservation de l'environnement et la mise à disposition d'une grande qualité de cadre de vie.

Pour cela, Vichy Val d'Allier doit poursuivre les efforts fournis en matière de préservation des espaces naturels sensibles (développé en 1), d'éducation à l'environnement et d'implication des habitants et partenaires (2). Elle doit enfin continuer de développer la recherche et l'innovation dans ses projets et dans la gestion des compétences communautaires (3).

Ces trois priorités se sont traduites par des initiatives concrètes présentées dans les paragraphes suivants.

1- Préserver les espaces remarquables et la biodiversité sur le territoire :

La Communauté d'agglomération est le maître d'ouvrage, délégué par le Conseil Général de l'Allier, de deux espaces naturels sensibles uniques (E.N.S.) : la boire des Carrés et ses 200 ha situés en zone humide (bords d'Allier), et la Côte Saint-Amand, dont les 75 ha sont situés sur les coteaux calcaires du sud du territoire. Tous deux participent à l'équilibre et à la biodiversité du territoire.

Soucieuse de soutenir la pérennité d'actions, menées le plus souvent par des associations de préservation et mise en valeur de ces sites remarquables, Vichy Val d'Allier a signé une convention de partenariat avec le département dès 2007, et porte des plans de gestion d'une durée de 5 ans pour ces deux E.N.S.

Ainsi, Vichy Val d'Allier est engagée avec ses partenaires dans un second plan de gestion sur la boire des Carrés. L'accent est mis sur les suivis scientifiques, qui permettront de qualifier les bénéfices des actions de préservation et de valorisation, mises en œuvre sur le site. Une expertise indispensable pour pouvoir orienter correctement l'action.

Après une première intervention sur la partie Nord du site, c'est le secteur Sud qui a fait l'objet d'aménagements en 2013, avec pour objectif l'accueil de personnes en situation de handicap.

Sur le site des coteaux calcaires St Amand, le premier plan de gestion est en cours de mise en œuvre. Des travaux de sécurisation ont déjà été réalisés, et la mise en place de pâturages ainsi que de panneaux d'interprétation facilitent et égayent les balades. En fin d'année 2013, un outil de sensibilisation à destination des 6-12 ans sera lancé, partagé entre plusieurs sites de coteaux au sud du département. Sur le site des Hurlevents, les premiers aménagements d'accueil du public ont été réalisés, adaptés pour les personnes à mobilité réduite

Enfin, l'un des objectifs prioritaires en matière de préservation de milieu, réside toujours dans la capacité à pérenniser ses actions. Sur ce point, la préservation du site se trouve consolidée par la politique de maîtrise foncière et d'usage, bien engagée depuis près de 4 ans avec le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier.

2- Eduquer et impliquer les habitants

Protéger l'environnement, c'est aussi passer par une large phase d'information et d'éducation, et permettre au plus grand nombre de comprendre tous les enjeux.

C'est pourquoi depuis plusieurs années, VVA mène des actions pédagogiques et ouvre ses sites au public. Plusieurs exemples illustrent cette démarche volontariste nécessitant chacune une forte implication des services, tout comme des usagers et citoyens impliqués :

- Le service « gestion des déchets ménagers » de VVA et le SICTOM Sud Allier s'investissent dans l'éducation à l'environnement auprès des habitants de l'agglomération. Trois grands axes pour trois objectifs : améliorer le geste de tri, produire moins de déchets et donc préserver nos ressources. Cet investissement se traduit par de nombreuses interventions en milieu scolaire avec l'appui du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), ainsi que des animations à l'occasion d'événements publics ou manifestations sportives : déplacement des animateurs du tri dans les écoles et collèges, visites de GAÏA et de la déchèterie ou encore participation à la semaine de réduction des déchets (novembre) et à la semaine du développement durable (avril).

Une mobilisation qui n'est pas vaine, puisqu'en quelques années la sensibilisation sur le tri a marqué de nombreux points, devenant une vraie habitude quotidienne dans la majorité des foyers. Vichy Val d'Allier mise également sur la mise en place d'un programme de prévention pour diminuer les quantités de déchets produits, par les ménages et les entreprises. Cet objectif participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux collectes et traitements, et constitue un des axes importants de notre plan climat énergie territorial.

- Un test d'utilisation de couches lavables a été mis en place auprès de 8 enfants de la crèche du Pôle Enfance Rive Gauche de Bellerive-sur-Allier et de leurs familles. Cette expérimentation sera poursuivie en 2014.

- L'opération « foyers témoins » a débuté en novembre 2012. Une vingtaine de familles se sont inscrites pour peser leurs déchets, et mettre en place des gestes pour les réduire. Compostage, lombricompostage, yaourtière, couches lavables, autant de tests qui permettront de mesurer l'efficacité des actions proposées par VVA.

■ A l'initiative du conseil communal des jeunes, l'école primaire Jean Baptiste Burlot de Bellerive-sur-Allier, s'est engagée dans une démarche d'« école témoin », après une formation à la prévention des déchets en 2012.

■ Pour s'inscrire dans une démarche d'éco-exemplarité, cinq personnes issues de divers services de VVA ont créé une « éco-team ». Ensemble, ils mettent en place des actions permettant de réduire la quantité de déchets produite dans les locaux de l'agglomération. Tout au long de l'année ils ont changé quelques habitudes et ont fait avancer leur gestion des déchets :

- Branchement des fontaines à eau au réseau d'eau potable, pour éviter l'achat de bonbonnes
- Mise en place d'un seau de Bokashi dans la salle de restauration pour valoriser les déchets alimentaires des agents déjeunant sur place
- Récupération et Recyclage des gobelets plastiques des boissons chaudes
- Animation d'ateliers « cuisine » pour apprendre à cuisiner même les déchets (peaux de fruits et légumes, fanes de légumes...)
- Suppression des gobelets jetables au sein de l'hôtel d'agglomération et dotation de gobelets réutilisables auprès de tous les agents. 2 400 gobelets plastiques récupérés, qui évitent l'achat de 80 000 gobelets jetables.



• La station d'épuration de Magnet utilise un procédé d'épuration des eaux usées respectueux de l'environnement.

3- Innover dans la gestion et dans les projets communautaires :

La collectivité doit avoir un rôle d'exemplarité auprès de la population et pour cela il est nécessaire qu'elle innove dans ses politiques et dans ses projets.

Depuis des années, Vichy Val d'Allier s'est engagée sur la voie des techniques de gestion novatrices des eaux pluviales. Finie, la pose systématique de tuyaux pour canaliser les eaux pluviales ! Désormais VVA milite et démontre l'intérêt d'une gestion alternative, plus naturelle, qui favorise la rétention, évite les temps de concentration de l'eau, favorise la biodiversité et renouvelle le paysage urbain ou périurbain. L'agglomération a donc vu se créer des fossés, noues paysagées et des bassins de rétention intégrant des plaines de jeu, autant d'aménagements pour lesquels Vichy Val d'Allier capitalise désormais une vraie expertise. Elle commence d'ailleurs à être reconnue puisque l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a retenu le territoire communautaire, pour produire une fiche pédagogique de communication sur les techniques de gestion alternative.

A Magnet, l'épuration de l'eau se fait par un processus de phyto-épuration mis en place en partenariat avec le groupe Suez environnement, baptisé procédé « libellule ». La filtration de l'eau est de qualité équivalente au traitement classique, mais présente l'avantage de mieux traiter les micropolluants et de favoriser le développement de la biodiversité, notamment la faune et la flore spécifiques aux zones humides (batraciens, odonates, papillons...).

Ce système est appelé à se développer car il présente de nombreux avantages, avec une démarche d'accompagnement des sites qui se sont lancés dans sa mise en place, grâce au projet ZHART (Zones Humides ARTificielles). Ce processus précise de façon scientifique le fonctionnement de ce nouveau milieu. Il quantifie également ses apports bénéfiques au point de vue du biotope (milieu spécifique) nouvellement créé, ainsi qu'au niveau du traitement des eaux. A terme, cette démarche vise la reconnaissance réglementaire du procédé et du milieu spécifique que constitue la Zone de Rejet Végétalisée (ZRV).

C'est enfin la quête d'innovations et de performances, qui guide depuis des années la gestion du site de stockage de déchets non dangereux de Gaïa, avec une certification ISO 14001 (management environnemental). Des efforts sont consentis pour ouvrir le site aux habitants, les sensibiliser à la gestion du déchet et travailler à sa valorisation énergétique. Des initiatives qu'il est important de mettre en avant :

- Organisation d'une journée de la biodiversité, pour sensibiliser les partenaires aux espèces présentes sur le site, et notamment des espèces emblématiques de rapaces comme le milan royal.
- Cogénération avec la fabrication d'électricité à partir des déchets stockés (5 449 MWh/an en 2012), permettant de chauffer le bâtiment d'accueil grâce à la chaleur du moteur.
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment d'accueil
- Réduction des quantités de lixiviats (jus issus des poubelle) produites, grâce à une meilleure étanchéité et gestion des eaux du site (22 251 m³ en 2012 contre 61 507 m³ en 2009)
- Entretien courant des espaces verts et ramassage des papiers par une structure d'insertion locale (300 h/an)



• VVA est engagée dans un plan de gestion de la Boire des Carrés, espace naturel sensible remarquable par sa biodiversité.

FINALITE N° 4 : L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

L'ENJEU

L'éducation, la culture, l'égalité des chances, la santé (notamment la protection de la population face aux pollutions et risques) et la démocratie participative sont autant d'enjeux pour l'épanouissement des êtres humains.

LA PRISE EN COMPTE PAR VICHY VAL D'ALLIER

L'inscription dans cet objectif humaniste est évidemment poursuivie par les collectivités. Vichy Val d'Allier y apporte aussi sa contribution à travers plusieurs politiques communautaires : l'accueil des gens du voyage (développé en 1), les actions menées en direction de la jeunesse (2), le renforcement de l'accessibilité, le développement d'une politique culturelle (4) et enfin une politique de ressources humaines (à définir) adaptée (5).

Plusieurs exemples concrets illustrent ces politiques prioritaires.

1- Accueillir les Gens du Voyage sur notre territoire

■ L'ouverture de l'aire d'accueil de Hauterive

Pour répondre aux besoins des gens du voyage, il faut permettre aux petits groupes d'itinérants de séjourner dans de bonnes conditions dans l'agglomération vichyssoise. Après l'aire de grand passage de Charmeil, Vichy Val d'Allier va ouvrir cette année une aire à Hauterive. Ce nouvel équipement d'une capacité de 16 places de caravanes, a été mis en service en fin d'année 2013 avec une gestion confiée à la société VAGO. De nouveaux projets restent à l'étude sur notre territoire, (à Saint-Yorre, Saint-Rémy-en-Rollat, et Creuzier le Vieux) pour une mise en cohérence avec le plan départemental d'accueil des gens du voyage.

■ Opération d'Habitat adapté à Bellerive

Parallèlement à cet accueil temporaire, la Communauté d'Agglomération et ses partenaires accompagnent les familles en démarche de sédentarisation. Ainsi, depuis plusieurs mois, elle étudie avec France Loire un projet d'habitat adapté aux modes de vie des gens du voyage, pour une famille actuellement installée en zone inondable.

Une première dans le département de l'Allier, que Vichy Val d'Allier et France Loire ont souhaité réaliser avec les premiers concernés, de la conception à la réalisation des futurs logements.

Ce processus de co-construction, souvent gage de meilleure réussite, permet un développement durable du projet avec une forte implication des parties prenantes. Ainsi depuis le printemps, les familles sont associées à la définition du programme de logements, et les chefs de famille seront également mobilisés pour la réalisation des travaux de finition (peinture, papiers peints, espaces verts, pose des sols souples dans les chambres...).

2- Conforter la Politique communautaire Enfance jeunesse en direction du développement durable

■ L'accueil des enfants

Quel que soit l'âge des jeunes accueillis dans les structures de Vichy Val d'Allier, les projets pédagogiques intègrent les cinq finalités du développement durable, qui constituent le fil conducteur de ce rapport. Elles mettent ainsi les éléments du développement durable au cœur des projets pédagogiques et d'animation (tri des déchets, protection de l'environnement...).

Les activités mises en place dans les structures communautaires participent au développement global de l'enfant : connaissance de l'équilibre alimentaire (pour lui et sa famille), hygiène mais aussi relation aux autres, culture et ouverture sur le monde. Quelques initiatives illustrent cette orientation :

- Conseils aux parents sur l'hygiène alimentaire et l'équilibre des repas, ainsi que sur le bien-être des enfants à travers l'hygiène.
- Mise en place de projets d'éveil musical au niveau de la Crèche Familiale, du Relais Assistantes Maternelles ou du Multi-accueil, avec l'intervention d'une musicienne. Mais aussi création d'un partenariat du pôle multi-accueil avec la bibliothèque de Cusset.
- Formations des professionnels dans le domaine souhaité, notamment par rapport aux différences culturelles, afin de mieux comprendre les réalités et les soins des enfants et leurs familles.
- Accueil de stagiaires (CAP petite enfance, Bac Pro ASSP, stagiaire Educatrice de jeunes enfants...) dans les multi-accueil.

■ La réalisation du pôle enfance rive gauche

Construit selon une démarche de Haute Qualité Environnementale, il est l'un des rares bâtiments en Auvergne à avoir obtenu ce label. En 2013, ce pôle enfance a consommé moins de 90KWh/M2, ce qui lui confère une étiquette énergétique B... une bonne performance pour un équipement de ce type.



• Les enfants du territoire sont prescripteurs des bonnes pratiques car ils sont régulièrement mobilisés par la collectivité sur des actions de Développement Durable.

3- Renforcer l'accessibilité des équipements communautaires

La loi 2005/102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances et la participation des personnes handicapées », détermine des évolutions fondamentales, pour répondre aux attentes des personnes en situation de handicap. Dès 2007, Vichy Val d'Allier avait enclenché cette démarche en oeuvrant pour l'aménagement et la labellisation « tourisme et handicap » de l'ENS de la boire des carrés. Depuis, elle a poursuivi cette prise en compte du handicap dans ses politiques.

Aujourd'hui, dans le cadre d'une organisation mutualisée avec la plupart des communes du territoire, VVA a piloté une démarche permettant d'aboutir à la définition d'un programme pluriannuel d'accessibilité pour les trois prochaines années (2013-2015). Ce programme permet l'élaboration des marchés de travaux, nécessaires à la mise en accessibilité des bâtiments prioritaires. Ces travaux d'un montant global de plus de 290 000 € HT en 2013, seront poursuivis en 2014. Il s'agit de rétablir une

accessibilité physique aisée aux bâtiments et services publics, en aménageant notamment les accès (rampes et portes automatiques) ou en améliorant la signalétique. L'organisation du rez-de-chaussée de l'hôtel d'agglomération, est une illustration de la prise en compte de cet objectif dans le patrimoine de VVA.

4- Développer une politique culturelle pour tous

Dans notre société, la culture est présente sous des formes très différentes. Vichy Val d'Allier, y est très sensible et s'implique dans de nombreux projets mettant en avant la culture et ses bénéfices.

■ Soutien à l'enseignement musical

- La résidence d'artiste du compositeur Vincent Gerboullet s'est conclue en 2013 par la mise en scène de trois spectacles à l'Opéra. Un travail unique qui a permis à 200 choristes et instrumentistes des 4 écoles de musique municipales du territoire, de jouer devant près de 3000 spectateurs. Un véritable succès ! Cette première démarche esquisse, en notes de fond, le projet d'un futur établissement intercommunal.

- Le soutien financier aux familles pour l'accès à l'éducation musicale ou aux DUMI, musicien intervenant en milieu scolaire s'est poursuivi. Il a même été renforcé à la rentrée 2012, notamment dans les territoires les plus éloignés des équipements centraux. Un soutien à l'enseignement, a également été instauré dans chaque école de musique, faisant la spécificité de chacune.

■ Confirmation de l'opération Albert Londres en 2013

L'opération culturelle portée par VVA a poursuivi son ambition de faire découvrir ou redécouvrir la personnalité du journaliste. Né à Vichy et père du reportage moderne, Albert Londres permet aussi la création d'une identité culturelle de territoire, tout en soutenant l'action de sauvegarde du patrimoine autour de sa maison natale. En 2013, elle s'est appuyée sur le même dispositif de coopération associations/communauté d'agglomération, autour d'une actualité en lien avec l'œuvre. Cette année, ce fut le centenaire du Tour de France avec « les forçats de la route », un reportage écrit en 1924.

Les organisateurs ont mis l'accent sur les publics jeunes en diversifiant les supports de communication. De la brocante culturelle décalée de la compagnie Procédé Zèbre à la kick-off de Laralarue association de skateurs et bikers, en passant par les nouvelles technologies de médias, le vélo dans tous ses états était à l'honneur.

■ Continuité des actions de soutien aux compagnies

Un nouvel essor est donné en cette fin d'année à la culture locale, puisque la ville de Cusset vient de voir la signature de sa scène conventionnée Cirque. Une convention signée avec l'Etat, mais aussi, et c'est la nouveauté, avec l'ensemble des collectivités et établissements publics partenaires, au rang desquels figure Vichy Val d'Allier.



• *Les agents communautaires sont des acteurs impliqués de la politique de Développement Durable pour faire une collectivité éco-exemplaire.*

5- Développer une politique de ressources humaines adaptée

L'épanouissement personnel est une dimension importante de nos sociétés modernes et le travail doit y contribuer. La politique de gestion des ressources humaines au sein de VVA, intègre ces préoccupations et se manifeste au travers plusieurs orientations :

- Mise en œuvre d'un plan de formation ouvert à tous les agents en partenariat avec le CNFPT, complété depuis 2013, par un plan de formation ouvert également aux agents des communes de l'agglomération dans le cadre de la mutualisation
- Intégration des personnes en situation de handicap, dans le cadre de sa politique jeunesse.
- Mise en œuvre d'une démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes par l'intermédiaire de dispositifs ouverts par VVA, comme les services civiques pour lesquels 6 jeunes sont concernés. En 2013, le dispositif emplois d'avenir a également permis à VVA de recruter 13 jeunes de moins de 26 ans, en leur offrant la possibilité de trouver un premier emploi, correspondant à des besoins de compétences immédiats ou pour l'avenir.
- Accueil de personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle au sein des services communautaires. Au total, ses sont plus de 250 stagiaires qui sont accueillis chaque année, mais aussi des demandeurs d'emplois dans le cadre des évaluations en milieu de travail,
- Développement d'une politique de prévention des risques professionnels, avec la validation du document unique dans le cadre du nouveau comité d'hygiène et de sécurité.
- Remboursement des frais de transports collectifs afin de favoriser une mobilité écologique.
- Accompagnement du Comité des Œuvres Sociales (COS),
- Participation à la protection complémentaire des agents de VVA, (40% de la garantie maintien de salaire) avec, en évolution pour 2014, un accroissement de la participation de VVA s'appuyant sur des critères de solidarité et de revenus.
- Recours à des agents non titulaires, permettant un accompagnement des jeunes en recherche d'emplois (CAE, remplacements, saisonniers...).

FINALITE N° 5 : DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

L'ENJEU

L'incitation à l'action, passe par la démonstration que la prise en compte du changement climatique dans les politiques publiques est efficace et source d'économies, à long et court terme.

LA PRISE EN COMPTE PAR VICHY VAL D'ALLIER

1- Intégrer le développement durable dans les démarches de projet communautaire

■ La prise en compte de la qualification « Territoire à Risque Important »

Dans une agglomération dont l'image est associée à l'eau, il était important de mener une réflexion de fond, associant gestion qualitative et quantitative de l'eau, qu'elle s'écoule dans les réseaux, les rivières ou qu'elle ruisselle en surface ou sous terre.

Une démarche a été engagée fin 2010 par Vichy Val d'Allier, pour définir une stratégie globale de gestion des eaux usées, des eaux pluviales et du risque inondation, tout en déterminant les interactions entre ces trois sujets. Une démarche inscrite dans un contexte réglementaire qui a particulièrement évolué ces dernières années, intégrant notamment les lois « Grenelle », la directive cadre sur l'eau ou la directive européenne inondation.

Cette directive européenne a imposé à l'Etat de mener des études précises sur le risque « inondation » dans les territoires les plus exposés. Huit communes de Vichy Val d'Allier ont été reconnues comme « Territoire à Risques Importants » (TRI), pour les inondations potentielles de l'Allier, du Sichon ou encore du Jolan.

Cette démarche a abouti fin 2013, à la réalisation d'une cartographie précise du risque « inondation » sur le territoire, qui servira de base à la définition d'un plan d'actions et de gestion du risque, partagé entre l'Etat et les acteurs locaux. La stratégie locale sera définie en 2014, et cette démarche permettra d'obtenir des financements prioritaires pour mettre en œuvre les actions.

■ Le projet Montpertuis : la démarche European

Le développement économique étant la première compétence de VVA, le départ d'une grande entreprise sur un territoire constitue toujours un traumatisme. Mais au fil du temps, les friches redeviennent des espaces de potentiels et de projets. Ainsi, le site de Montpertuis au nord de la commune de Bellerive-sur-Allier, accueillait autrefois un site militaire de production de munitions. Cette activité est aujourd'hui arrêtée. Les 125 Ha du site, en cours de dépollution, constituent donc désormais un potentiel de développement d'envergure métropolitaine. Compte tenu des enjeux, ce site a fait l'objet d'une démarche innovante labellisée « European Gage d'innovation et d'inscription du site à l'échelle européenne, European est un programme issu du Programme Architecture Nouvelle du Ministère de l'Équipement. Il soutient la promotion des architectures nouvelles et la modernisation de la ville contemporaine, à l'échelle de l'Europe et suivant une double

approche : faire émerger des idées et pratiques nouvelles, tout en les testant sur des sites réels situés en Europe, en partenariat avec des collectivités locales associées aux projets dès ses prémices.

Le site de Montpertuis Palazol a été inscrit au programme pour la session 2012-2014 au côté de 7 autres sites français.

Conformément aux usages d'European, l'agglomération a proposé que les architectes candidats (53 équipes inscrites) mènent une réflexion à plusieurs échelles sur les futurs possibles du site. Tous doivent prioriser la dimension développement économique du projet, sans pour autant oublier la réappropriation du site par la population. Les objectifs sont clairs :

- une dimension de stratégie métropolitaine à l'échelle du périmètre SEVESO
- une dimension d'aménagement du site Manurhin.
- la requalification ou réadaptation éventuelle d'un bâtiment identitaire du site.

Les 3 équipes lauréates s'attacheront sur l'année 2014 à produire des esquisses opérationnelles. Cette démarche de prospective architecturale et paysagère devrait permettre d'appréhender au mieux et très en amont tout projet d'implantation économique.

■ La recyclerie un projet communautaire transversal et durable

La Recyclerie qui a ouvert en cette fin d'année 2013 sur la commune de Cusset s'inscrit pleinement dans les trois axes fondamentaux du développement durable, tant au travers de la conduite de projet que par son objet même.

• Un axe économique : la recyclerie, qui commercialise des produits auxquels elle a redonné une seconde vie, devrait générer un chiffre d'affaire intéressant en vente en magasin (en moyenne 80 000 € par an avec 2 jours de vente par semaine). L'activité débutera dans un premier temps sous la forme d'un atelier et d'un chantier d'insertion. A terme, l'objectif est d'évoluer vers une activité économique, soumise aux mêmes exigences de qualité et de performance qu'une entreprise classique, bien qu'elle se situe dans le champ de l'économie mixte (public/privé).

• Un axe environnemental : la recyclerie utilise le réemploi comme moyen prioritaire de valorisation, et prépare les matériaux en vue de leur recyclage. Cette recyclerie détournera donc un maximum de tonnages de l'incinération, en préservant les ressources naturelles. Elle jouera également un rôle d'éducation à l'environnement et de promotion de l'éco-citoyenneté, pour faire évoluer les comportements vers une meilleure gestion des déchets.

• Un axe social : la recyclerie se donne pour priorité de créer des emplois sur le territoire, en favorisant l'accès au travail à des personnes en difficulté, peu ou pas qualifiées. Le dispositif recyclerie a ainsi été construit comme un outil complémentaire de la politique d'insertion par l'activité économique sur le territoire. Elle contribue au développement du lien social et de la solidarité. 12 emplois d'insertion et 3 emplois permanents seront créés, permettant une mobilisation plus facile du public féminin (second-œuvre bâtiment, espaces verts), souvent éloigné des chantiers d'insertion classiques.

Cette recyclerie s'est enfin appliquée à elle-même les principes de la récupération et de l'efficacité énergétique : récupération de lots de carrelage, isolation en textile recyclé, recours au bois dans la construction, récupération de panneaux de porte pour l'isolation d'une des façades...



• Unique en Auvergne, la Recyclerie est une réalisation phare de VVA en terme de Développement Durable.



• Le réemploi est un axe fort de la Recyclerie : des personnes employées en insertion œuvrent chaque jour pour donner une seconde vie aux objets de notre quotidien.

Cette recyclerie s'est enfin appliquée à elle-même les principes de la récupération et de l'efficacité énergétique : récupération de lots de carrelage, isolation en textile recyclé, recours au bois dans la construction, récupération de panneaux de porte pour l'isolation d'une des façades...

2 - Mettre en œuvre une Politique d'achat public « responsable » au sein des services

■ Clause d'insertion dans les marchés publics

Appliqué depuis fin 2010, ce dispositif permet de réserver des heures d'insertion à des demandeurs d'emploi fragilisés, en amorçant un parcours vers et au cœur de l'emploi durable.

La commande publique est un véritable levier pour une insertion professionnelle durable. En 2013 se sont plus de 2500 heures d'insertion qui ont été réalisées par des publics qui retrouvent peu à peu le chemin du travail.

Le PLIE (Plans Locaux Pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi) permet aussi d'accompagner les autres donneurs d'ordre du territoire (communes membres, bailleurs sociaux notamment) dans la mise en œuvre de clauses sociales dans leurs commandes publiques.

■ Une restauration collective respectueuse des principes de développement durable

Depuis plusieurs années, VVA fait évoluer ses exigences en matière de restauration collective. En 2013, dans le cadre de la démarche de développement durable de l'agglomération, la signature d'un nouveau marché de restauration a permis de progresser encore. Les repas sont désormais fabriqués au C.R.E.P.S. de Bellerive sur Allier, avec un bilan carbone bien plus favorable. Ainsi, sur la base d'un véhicule de 19 tonnes, les livraisons annuelles de repas représentent aujourd'hui 127 tonnes d'équivalent carbone, soit la consommation annuelle de carbone de 8 habitants de VVA. Avec le précédent prestataire le bilan était de 3 460 tonnes d'équivalent carbone, représentant la consommation annuelle de carbone de 204 habitants de VVA.

Le prestataire retenu, a également intégré une centaine d'heures d'insertion dans le cadre de cette collaboration, et adhère au plan « espoir banlieues » qui mène des actions de lutte contre l'illettrisme.

Un repas bio et local est désormais proposé aux convives chaque mois, en s'appuyant sur la plateforme Auvergne Bio Distribution ainsi que sur les Jardins de Cocagne. Cette mesure, additionnée aux repas bio du marché de restauration, permet d'atteindre l'objectif de 20% de produits bio préconisés par le « grenelle de l'environnement ».

■ Accompagner les Jardins de Cocagne « Locavores »

Ces derniers proposent des paniers de produits cultivés localement (Arronnes) et labellisés Agriculture Biologique. L'association jardin de Cocagne emploie de nombreuses personnes dans le cadre de dispositifs d'insertion et est soutenue par Vichy Val d'Allier, qui s'engage à ses côtés dans le cadre de sa politique de soutien à l'économie sociale et solidaire. A ce titre ce sont ainsi 26 000€ qui ont été versés à jardins de Cocagne, tandis que le PLIE (évoqué dans la finalité 2) les a accompagné à hauteur de 35 000€ pendant l'année 2013.

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE CETTE AMBITION COMMUNAUTAIRE

Elle doit pouvoir s'appuyer sur une gouvernance adaptée, une forte politique de communication et s'accompagner d'une démarche d'évaluation.

La gouvernance doit assurer une bonne transversalité et complémentarité dans la prise en compte du développement durable. La dimension participative est tout aussi indispensable, puisque la mise en place des processus de participation, d'association de la population et de la société civile à l'élaboration des politiques, augmente les chances de réussite. Une action publique efficace et claire que les acteurs se sont appropriés au fur et à mesure de son élaboration, et pour laquelle ils s'engagent durablement. C'est ainsi tout l'enjeu d'une démarche comme le Plan Climat, qui milite pour que chacun, à son niveau, participe à l'effort commun devenu indispensable.

Le renforcement de la mutualisation avec les communes et le développement d'une politique métropolitaine avec Clermont-Ferrand, définissent de nouveaux cadres d'interventions de notre collectivité, qui intégreront également cette dimension « développement durable ».

Le Plan Climat Energie Territorial est, à cet égard, une bonne illustration de l'intérêt de mutualiser et de la nécessité de co-construire. Mais le sujet reste difficile, entre une préoccupation semble-t-il partagée par le plus grand nombre (chacun dit mesurer l'urgence à agir !) et des solutions qui paraissent toujours trop éloignées, irréalistes ou trop chères à court terme !

Pourtant, des moyens importants sont en train d'être mobilisés au niveau national et local, sur un gisement majeur d'économies d'énergie mais aussi d'emploi et de développement économique. La France s'est en effet donné l'objectif de réduire de 38% les consommations énergétiques du bâtiment d'ici à 2020. Un objectif très ambitieux qui impose d'actionner tous les leviers possibles afin de stimuler la rénovation thermique. Vichy Val d'Allier veut contribuer à l'atteinte de ces objectifs, notamment avec la création d'une maison de l'habitat et de l'énergie (Finalité 1, 4). Une orientation du plan climat de Vichy Val d'Allier qui s'inscrit pleinement dans les actions nationales lancées sur le sujet. Le premier acte de cet espace unique d'information, concerne l'opération programmée d'amélioration de l'habitat communautaire, mise en place à partir de novembre 2013.

Mais pour atteindre ces objectifs, il faut réussir à mobiliser les acteurs et les habitants du territoire. Pour cela, les nouvelles formes de communication comme la vidéo, les réseaux sociaux, les actions ludiques, seront à utiliser et à mettre en avant, en plus des outils classiques (sites internet, presse...). Il faut en effet renouveler l'approche faite aux populations, évoluant dans un monde où la culture de l'immédiateté l'emporte de plus en plus. La mise en place du défi des familles à énergie positive, constitue une de ces nouvelles formes de mobilisation, plus festive et moins anxiogène. Un concours d'économies d'énergie qui est à la fois un outil intéressant de sensibilisation et un moyen de mobilisation autour d'un thème qui touche : les économies d'énergie et donc, les économies tout court.

Enfin, pour poursuivre et intensifier ce travail de prise en compte du développement durable, il est impératif d'intégrer davantage l'évaluation continue et partagée de l'action publique en utilisant les cinq finalités du développement durable comme grille d'analyse.

Les réponses techniques évoquées dans ce rapport doivent impérativement être soutenues par un accompagnement pédagogique. Les compétences spécifiques et les nouvelles missions se développant, Vichy Val d'Allier prend en compte cette évolution et se réorganise. Elle crée ainsi un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP) qui interviendra sur le patrimoine communautaire et communal. Cette mission sera rattachée à la mission développement durable pour renforcer la prise en compte de l'énergie dans l'ensemble des domaines de compétence de Vichy Val d'Allier, tant au niveau du fonctionnement des installations que dans leur conception.



CONCLUSION

La mise en œuvre de la politique de développement durable de Vichy Val d'Allier s'est poursuivie tout au long de l'année 2013 en développant toujours la concertation et même la co-construction pour un certain nombre de démarches. Cette nouvelle dimension est une véritable opportunité qui impose de repenser les schémas classiques de mise en œuvre de projets, et doit impulser une nouvelle dynamique. Elle implique que la collectivité évolue et, qu'à travers son exemple, elle puisse mobiliser ses partenaires et les populations de son territoire afin qu'ensemble, tous participent à l'effort global qu'il faut déployer.

De façon plus pragmatique et tangible, cette exigence impose que nous prenions en compte une dimension immédiatement plus prégnante, la raréfaction budgétaire à laquelle notre collectivité n'échappe pas.

Cette démarche devra sceller dans la réalité de nos actions et de nos programmes communautaires, la prise en compte de cette préoccupation et l'appropriation effective de cette approche, dans la gestion quotidienne de nos pratiques et de celles de nos concitoyens.

La dynamique engagée sur notre territoire est déjà source de résultats encourageants qu'il conviendra de conforter au cours des prochaines années.



Vichy Val d'Allier

Communauté d'agglomération

TUKA
contact@tuka.fr



Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier
9, place Charles de Gaulle - 03 200 Vichy
Tél. : 04 70 96 57 00
www.agglo-vichyvaldallier.fr



Papier recyclé